

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° II-CF126

présenté par
M. Bony et M. Leclerc

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 72, insérer l'article suivant:

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.